

## AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'YONNE

### Délibération n° CA-2022-12

#### Portant approbation du procès verbal de la séance du 30/06/2022

---

Date de convocation : 23/11/2022

Sous la présidence de Monsieur Jérôme DELAVault, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

#### Collège des Conseillers Départementaux

##### Présents

- M. Gérard ANDRE, Conseiller Départemental de Saint-Florentin ;
- M. Christophe BONNEFOND, Conseiller Départemental d'Auxerre 3 ;
- M. Philippe BURIER, Conseiller Départemental de Joigny ;
- M. Jean-Pierre RAOUT, Conseiller Départemental de Charny ;
- M. Magloire SIOPATHIS, Conseiller Départemental d'Auxerre 2 ;

##### Excusés

- Mme Delphine GREMY, Conseillère Départementale du Gâtinais en Bourgogne ;
- Mme Colette LERMAN, Conseillère Départementale de Joux-la-Ville ;
- Mme Arminda GUIBLAIN, Conseillère Départementale d'Auxerre 2 ;
- M. Jordan HEITZMANN, Conseiller Départemental d'Avallon ;
- M. Pascal HENRIAT, Conseiller Départemental d'Auxerre 4 ;
- M. Lionel TERRASSON, Conseiller Départemental de Villeneuve-sur-Yonne ;
- M. Gilles ABRY, Conseiller Départemental du Coeur de Puisaye ;
- M. François BOUCHER, Conseiller Départemental de Migennes ;
- M. Christian DESCHAMPS, Conseiller Départemental du Gâtinais en Bourgogne ;
- M. Jean-Luc GIVORD, Conseiller Départemental de Sens 2 ;

#### Collège des Communes et Établissement Publics de Coopération Intercommunale

##### Présents

- Mme Sylvie CHARPIGNON, PETR de l'Avallonnais ;
- M. Dominique BOURREAU, Commune de Villeneuve-la-Guyard ;
- M. Jean-Marc DICHE, Commune d'Ancy-le-Franc ;
- M. Didier MORLE, Commune de Chemilly-sur-Yonne ;
- M. Gilles SACKPEY, Commune d'Etivey ;
- M. Richard ZEIGER, Commune de Joigny ;
- M. Didier MOREAU, Commune de Béon ;
- M. Roger PRIGNOT, Commune de Pourrain ;

##### Excusés

- Mme Dominique CHAPPUIT, Commune de Rosoy ;
- Mme Jeannine JOUBLIN, Commune de Mailly-la-Ville ;
- M. Jean-Claude DENOS, Commune de Courson-les-Carrières ;
- M. David GARNIER, Commune de Valravillon ;
- M. Alain DECUYPER, Commune de Ligny-le-Châtel ;
- M. Claude DEPUYDT, Commune de Flogny-la-Chapelle ;
- M. Olivier RAUSCENT, Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan ;

---

**Vu** la délibération n° AG-2015-01 de l'Assemblée Générale du 8 juillet 2015 approuvant les statuts de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne ;

**Considérant** l'article 13 des statuts précisant que « [Les procès-verbaux des réunions] sont soumis à l'approbation du Conseil d'administration suivant » ;

**Considérant** que le Conseil d'administration peut délibérer valablement dans la mesure où le quorum fixé à 10 membres est atteint.

**Sur proposition du Président,**

**Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide :**

- **D'approuver** le procès verbal de la séance précédente du 30 juin 2022, notifié aux membres du Conseil d'administration le 5 juillet 2022, joint en annexe.

Le Président  
de l'Agence technique départementale,

Jérôme DELAVault



Préfecture de l'Yonne-service du courrier

19 DEC. 2022

ARRIVÉE

19 DEC. 2022

- Transmis au représentant de l'État le : .....  
- Notifié aux intéressés le : .....19 DEC. 2022.....